

Décembre 2023

Depuis 2016, le Groupe VALOREM développe en étroite collaboration avec les élus municipaux et la Chambre d'Agriculture, un projet agrivoltaïque au sud de la commune de Poucharramet sur des terres inexploitées depuis plus de 20 ans. Grâce à ce projet conjuguant activités agricoles et production d'énergies renouvelables, elles retrouveront leur vocation agricole avec l'installation d'un élevage ovin.

VALOREM, QUI SOMMES-NOUS ?

Groupe français et indépendant depuis 1994, VALOREM accompagne les collectivités et propriétaires exploitants dans le développement de leurs projets en énergies renouvelables en France et à l'international.



Solaire



Eolien



Off-shore



Hydroélectrique



Hydrogène



→ NOS RÉFÉRENCES DANS LE PHOTOVOLTAÏQUE

 **17 parcs**
en exploitation

 **131 MWc**
en exploitation

 **162 GWh**
de production/an

 Soit l'équivalent de la consommation
de **70 000 personnes***

*Chiffres ENEDIS & INSEE 2019



ZOOM SUR LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE



Photomontage d'un parc agrivoltaïque
avec pâturage ovin

Dès la genèse du projet, VALOREM s'est associé à Florence Robert, éleveuse dans les Corbières et du bureau d'études SOLAGRO pour **définir l'installation agrivoltaïque la plus optimale**. Les études réalisées ont permis de **déterminer le nombre de bêtes maximale et les périodes les plus favorables pour le pâturage** sur près de 15 hectares. Ainsi, à l'année, **une centaine de bêtes pourrait pâturer les parcelles accueillant des panneaux solaires**, sur une durée totale de 6 mois, au printemps et à l'automne. **Ce dispositif permettrait donc d'agrandir le troupeau d'un éleveur local.**



15 ha
EMPRISE DES PANNEAUX



19 GWh
DE PRODUCTION
ANNUELLE ATTENDUE



14 MWc
DE PUISSANCE INSTALLÉE

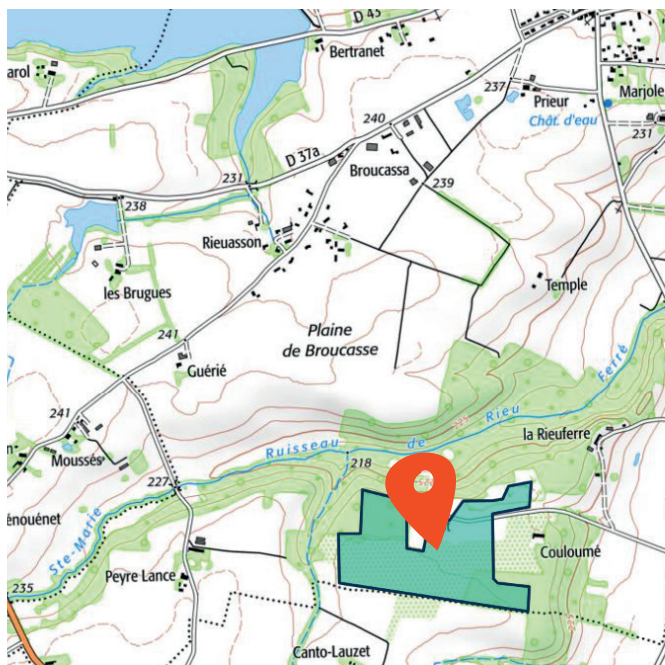


4x
LA CONSOMMATION
ÉLECTRIQUE TOTALE DE
POUCHARRAMET*



13%
DE LA CONSOMMATION DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEUR DE GARONNE*

*Sources : Chiffres ENEDIS 2022



La zone du projet est située au sud de la commune, au lieu-dit "Couloumé", à environ 1,5 km du bourg.



UN PROJET INTÉGRÉ À SON ENVIRONNEMENT

Le développement d'un projet photovoltaïque nécessite d'étudier le **milieu humain** (paysage, usage des terrains,...) et **naturel** (faune, flore et habitats) de la zone potentielle d'implantation.

Réalisées par des spécialistes indépendants, **ces études approfondies permettent**

de dresser l'état initial du site, d'en évaluer les enjeux environnementaux, les contraintes réglementaires, techniques et/ou d'usage.

Elles permettent de **valider la faisabilité du projet** et de **définir l'implantation la plus adaptée** au site et à son environnement.



Lupin réticulé



Cuivré des Marais

LA PROTECTION DES BUSARDS DES ROSEAUX ET BUSARDS SAINT-MARTIN

→ Suite à la découverte récente de la fréquentation du site par ces deux espèces de Busards, le projet photovoltaïque de Poucharramet a été revu. Ainsi l'emprise du futur parc a été réduite.

L'emprise des panneaux a été réduite d'environ **25% (5 hectares)** et des mesures compensatoires vont être mises en place **sur un rayon d'environ 5km autour du site.**

Environ 30 hectares de terrain seront concernés par ces mesures, certaines enfrichées seront réouvertes pour offrir aux busards de **nouveaux terrains de chasse et d'hivernage.**

Seront également mis en place des mesures agro-environnementales pour **limiter l'impact des cultures sur ces espèces.**



Mise en défens d'un nid avant la moisson



→ LES ATOUTS DU PROJET



Approuvé et suivi
par les collectivités



Un ensoleillement
favorable



Intégré dans le paysage tout
en préservant la biodiversité



Des retombées économiques
et sociales pour le territoire



LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

2016	2017 - 18	2020 - 21	2022 - 23	2024	2025
<p>Valorem est contactée par la famille d'agriculteurs propriétaires du terrain.</p> <p>Présentation du projet aux élus de la commune.</p>	<p>2017 Définition précise du projet en concertation avec les élus, l'éleveuse volontaire, la Chambre d'agriculture, et les services de l'Etat.</p> <p>2018 Dépôt de la demande de permis de construire.</p>	<p>2020 Obtention du permis de construire, et demande des services de l'Etat du dépôt d'une dérogation "Espèces Protégées."</p> <p>2021 Nouvelle campagne d'études environnementales sur une année.</p>	<p>2022 Concertation sur la démarche relative à la protection des Busards.</p> <p>2023 Dépôt de la demande de dérogation "Espèces Protégées"</p>	<p>Obtention de l'autorisation</p> <p>Ouverture de la levée de fonds aux habitants</p> <p>Ouverture du chantier à l'automne</p>	<p>Mise en service</p> <p>inauguration</p>



→ UNE LEVÉE DE FONDS POUR UN MONTANT D'ENVIRON 1 000 000 € SERA OUVERTE AUX HABITANTS DÉBUT 2024 !

Pionnier du financement participatif depuis 2012, **VALOREM encourage l'épargne citoyenne** en donnant la possibilité aux habitants d'investir dans ses projets pour **leur faire bénéficier des retombées économiques.**

Dès la sécurisation complète du projet solaire de Poucharramet, une levée de fonds sera lancée auprès des habitants de Haute-Garonne et des départements limitrophes.

**RENDEZ-VOUS SUR
MONPARCVALOREM.COM
DÉBUT 2024**

Ou flashez
le QR CODE



**MON PARC
VALOREM**
par  Lendosphere.com



PLUS D'INFORMATIONS :
www.parc-photovoltaïque-de-poucharramet.fr



LE FONCTIONNEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE



Une réalisation agrivoltaïque du Groupe VALOREM en Dordogne, le parc de La Tour Blanche.

L'installation d'un parc solaire a pour objectif de **produire de l'électricité**. En fonction des équipements mis en place, **la production sera plus ou moins importante**.

Quelle que soit la technologie retenue, **l'intégralité de la production électrique est exportée vers le réseau de transport d'électricité (RTE) ou le réseau de distribution d'électricité (ENEDIS) le plus proche** en sachant qu'il n'y a pas de stockage d'électricité prévu sur site.

Les panneaux photovoltaïques **produisent de l'électricité** sous forme de **courant continu**. Les onduleurs transforment ce dernier en **courant alternatif** et le rendent conforme aux spécificités du réseau de transport et de distribution.

Enfin **le poste de livraison**, véritable organe de contrôle du parc, fait l'interface entre la centrale solaire et le réseau électrique.

→ CO-CONSTRUIRE LE PROJET AVEC LE TERRITOIRE

Convaincu que les collectivités doivent être étroitement impliquées dans la valorisation de leurs ressources renouvelables, VALOREM construit les projets en accord avec les élus, les riverains et les services de l'Etat.

Tout au long du développement du projet, VALOREM intègre les acteurs locaux et les informe à chaque grande étape.

→ NOS ENGAGEMENTS



**Faciliter
l'investissement
local**



**Encourager
l'épargne
citoyenne**



**Favoriser
l'insertion
professionnelle**



Lettre d'information N°1

Décembre 2023

Commune de Poucharramet

Votre contact dédié

Max GRUA

Chef de Projet

max.grua@valorem-energie.com

Agence VALOREM

30 Rue Georges Brassens

11000 Carcassonne

www.valorem-energie.com

